

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : [comcomcc@orange.fr](mailto:comcomcc@orange.fr) - site internet : <http://www.la4c.fr>

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 MAI 2023

Date de convocation  
Le 11 mai 2023

Nombre de délégués

. en exercice : 27  
. présents : 21  
. votants : 27

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **VINGT-DEUX MAI**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN,

**Absents excusés** : Madame Jacqueline DUPENLOUP  
Monsieur Gérard BORDON  
Monsieur Lionel COMBET  
Monsieur Bertrand MONDET  
Monsieur Christian ROCHETTE  
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Madame Michèle CLEMENT  
procuration à Madame Corinne CORVAL  
procuration à Monsieur Bernard CHENE  
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

Le Président arrête le procès-verbal du Conseil communautaire du 3 avril 2023 approuvé à l'unanimité.

#### PRESENTATION PAR LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC DE LA SCIC FONCIERE AGRICOLE ET DE LA SCIC MARAICHERE CEINTURE VERTE

Le Président fait part de la présence de Monsieur Gilbert GUIGUE -Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt et l'eau- pour le Département de la Savoie et de Monsieur Benoît GRISARD -Membre du bureau- pour la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, ainsi que des techniciens, Madame Clotilde LECLAIR et Monsieur Frédéric DELATTRE. Il les invite à présenter la SCIC foncière agricole et la SCIC maraîchère ceinture verte. La présentation réalisée sera adressée aux membres du Conseil communautaire.

Le Président indique que la participation de la 4C à ces deux sociétés coopératives d'intérêt collectif sera étudiée par la commission tourisme avant présentation au Conseil communautaire.

#### PRESENTATION PAR MONSIEUR YANN CLAVILLIER DE L'ETUDE SUR LES OFFICES DE TOURISME AU PIED DES COLS TERRITOIRE DE LA CHAMBRE ET ESPACE GLANDON

Le Président remercie Monsieur CLAVILLIER pour l'étude présentée qui va permettre de réfléchir aux pistes d'orientation proposées.

Madame DUPENLOUP indique que le résultat de l'audit mené par Monsieur CLAVILLIER sur demande de la 4C a été présenté à la commission tourisme ainsi qu'aux élus municipaux des Villards. Madame DUPENLOUP fait part des réflexions du Conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards :

- Financement de nouveaux investissements en locaux et matériels : de qui relèvent-ils ? La création de l'office de tourisme de la vallée des Villards a été financée par la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon. A l'extension de celle-ci en 2014, la compétence tourisme est revenue aux communes, le bâtiment a été repris par la commune de Saint-Colomban-des-Villards. En 2016, la compétence tourisme a été transférée à la 4C et les attributions de compensation ont été diminuées pour les deux communes des Villards du montant lié à ce transfert de charge. Le budget des offices de tourisme est maintenant complètement déterminé par la subvention de la communauté de communes.

- La restructuration des bâtiments ne paraît pas prioritaire au Conseil municipal de Saint-Alban-des-Villards. L'urgence est à fidéliser et former les personnels.
- La coopération des deux offices de tourisme des Villards et de La Chambre doit s'appuyer sur des projets bâtis par la 4C.
- La communauté de communes du Canton de La Chambre a dans ses compétences l'environnement et le tourisme ; elle pourrait s'intéresser à débattre de l'avenir de la station de Saint-Colomban-des-Villards. Au sujet de cet avenir, des études sont maintenant exigées, en particulier par les banques qui financent les remontées mécaniques, sur ce que l'on peut comprendre des évolutions climatiques à l'horizon 2050 afin d'anticiper sur les orientations à donner aux domaines skiables. Cette réflexion est incontournable et pourrait aussi faire l'objet d'un débat au sein de la 4C.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 : FN – FNB – CFE – TH (RESIDENCES SECONDAIRES)**

Le Président rappelle que par délibération en date du 3 avril 2023, le Conseil communautaire a approuvé les taux d'imposition de la Communauté de Communes pour 2023, à savoir :

- Foncier bâti : 3,42 %
- Foncier non bâti : 3,08 %
- Cotisation foncière des entreprises : 29,77 %

Il informe le Conseil communautaire que depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté et peut être modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts. Le taux de la taxe d'habitation n'ayant pas été voté lors du Conseil communautaire du 3 avril 2023 et compte-tenu de ces informations, le Président propose de maintenir le même taux de taxe d'habitation en 2023 que celui appliqué en 2022, soit 6,93 %.

Après en en délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Vu le Code général des Impôts et notamment son Article 1638 quater ;
- Vu le budget de la Communauté de Communes et le produit fiscal nécessaire à son équilibre ;
- Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

➤ **APPROUVE** les taux d'imposition pour 2023 :

- FB : 3,42 %
- FNB : 3,08 %
- CFE : 29,77 %
- TH : 6,93 %

➤ **MANDATE** Monsieur le Président pour notifier la présente décision aux services fiscaux

### **SUBVENTIONS 2023**

Le Président fait part des demandes de subventions ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission finances-subventions réunie le 4 mai dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de **1 000 euros** à l'association Les Restaurants du Cœur de Savoie, pour l'année 2023,
- **DECIDE** d'allouer une subvention pour l'année 2023 de **1 000 euros** à l'association Team G-Trail,
- **DECIDE** d'allouer à l'association « Cheval notre passion » pour l'année 2023 une subvention de **1 000 €**.
- **DECIDE** d'allouer à l'Union Commerciale et Artisanale du Canton de La Chambre une subvention de 1 080 € pour l'année 2023,
- **DECIDE**, dans le cadre de l'organisation de la 4<sup>ème</sup> étape 2023 de « La France en courant", de participer à hauteur de 500 € maximum aux frais de repas des coureurs, sous réserve qu'un déficit persiste après la contribution de 1 000 € versée par la commune de la Chambre.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNESSE**

Le Président rappelle que par délibération du 2 février 2023, le Conseil communautaire a approuvé le projet de construction de l'Espace Jeunesse.

Ce projet nécessitant des compétences techniques spécifiques, il est proposé de confier celui-ci à un maître d'œuvre afin d'en assurer l'élaboration et le suivi.

Pour ce faire, une consultation a été lancée le 24 mars dernier. Les deux cabinets d'architectes consultés ont remis une offre dans les délais.

Après examen des propositions, le Président propose aux membres présents de se prononcer pour l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de l'Espace Jeunesse au cabinet ADG - 314 rue des Champagnes à La Motte-Servolex, pour un montant d'honoraires forfaitaires de 38 500 € HT, mission OPC comprise,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR REPRESENTER LA 4C AU SPM**

Le Président informe le Conseil communautaire que Monsieur Stéphane ROBIN, conseiller municipal de La Chapelle, ne souhaitant plus exercer les fonctions de délégué titulaire pour représenter la 4C au SPM, les élus de La Chapelle proposent de désigner Madame Martine REFFET.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** Madame Martine REFFET, en qualité de déléguée titulaire, pour représenter la 4C au Syndicat du Pays de Maurienne.

#### **AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

Le Président rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 31 août 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

- **APPROUVE** l'avenant susvisé,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### • **Résidence les Cordeliers**

Le Président informe les conseillers communautaires que dans le cadre du concours d'architecture, 42 cabinets ont déposé une candidature. Trois candidats ont été retenus : GENIUS LOCI (Lyon), BRENAS DOUCERAIN

(Grenoble), REMIND (Chambéry). Ces trois candidats ont jusqu'au 30 juin pour réaliser un projet et déposer une offre.

- **Réalisation d'un schéma directeur des itinéraires cyclables**

Le Président informe les conseillers communautaire qu'un schéma directeur des itinéraires cyclables va être élaboré. Complémentaire à l'itinéraire cyclable Maurienne (V67) il permettra d'obtenir des subventions départementales dans le cadre des aménagements à réaliser.

Une consultation est lancée par le SPM (maître d'ouvrage) pour :

- . Hiérarchiser et créer un réseau, structurant et sécurisé pour la pratique cyclable intercommunale et inter-territoriale (tranche ferme)

- . Développer la culture vélo et des services vélo (tranche optionnelle)

La finalité de cette étude est de mailler et hiérarchiser le territoire en infrastructures modes doux afin de desservir les pôles de services et pôles touristiques (y compris les grands cols). Il s'agit de proposer des aménagements les plus sécurisés possibles avec un premier chiffrage des itinéraires en fonction du niveau de qualification (d'un aménagement à minima utilisant les infrastructures existantes, à une infrastructure dédiée à la pratique).

L'étude devra permettre de calibrer les investissements à réaliser prioritairement pour qualifier l'offre autour du vélo sur chaque Communauté de Communes de Maurienne. L'ensemble de l'étude devra être réalisée sur les 53 communes du Pays de Maurienne.

Le démarrage est envisagé en juin 2023 avec un délai de réalisation d'une année.

Un comité technique et un comité de pilotage associant toutes les personnes ressources seront créés.

- **Restauration scolaire**

Pour faire suite au mouvement de grève du personnel d'encadrement de la restauration scolaire, une réunion associant l'ensemble des communes est programmée le 14 juin à 17 h 30. Une information sera prochainement adressée à chaque mairie.

- **Chambre funéraire**

Le Président cède la parole à Monsieur LAZZARO, maire de Saint-Etienne-de-Cuines. Il informe les conseillers communautaires que le Conseil municipal à valider la vente à la 4C de terrains attenants à la chambre funéraire intercommunale. Il rappelle que ceux-ci sont destinés à la construction d'une salle omni culte.

- **Référent déontologue**

Le Président informe le Conseil communautaire que la loi 3DS impose aux collectivités locales de désigner un référent déontologue des élus locaux. La Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise propose de désigner un référent unique pour les collectivités de Maurienne. Les élus présents approuvent cette initiative.

- **Agenda**

Prochain conseil communautaire :

- ✓ 3 juillet
- ✓ 18 septembre
- ✓ 23 octobre
- ✓ 18 décembre

Conférence des maires : le 15 juin à 17 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Yves BONNIVARD

Le Président,  
Bernard CHENE



Publié sur le site internet [www.la4c.fr](http://www.la4c.fr)  
Le 7 juillet 2023

**Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre**  
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64  
Mail : [comcomcc@orange.fr](mailto:comcomcc@orange.fr) - site internet : <http://www.la4c.fr>